



**ASSOMPTION
SAINTE CLOTILDE
BORDEAUX**

REGLEMENT FINANCIER

ASSOMPTION SAINTE CLOTILDE BORDEAUX

Ecole Maternelle et Élémentaire

Année scolaire 2024-2025

Pour toute question concernant ce règlement financier, vous pouvez contacter le service économat des familles au 05.56.48.77.77 ou par mail à economat.familles@assomption-bordeaux.com



Ensemble scolaire Assomption Ste Clotilde
Section internationale anglaise – Section sportive d'excellence – Internat filles

Ecole – Lycée – Campus - 370 Boulevard Wilson - CS 41734 - 33073 BORDEAUX Cedex
Collège - 9 rue Bel Orme - 33000 BORDEAUX (collège)

Tél : 05 56 48 77 77 - Mail : contact@assomption-bordeaux.com - Site internet : www.assomption-bordeaux.com

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles couvre les activités spécifiques, les cotisations diocésaines et les contributions congréganistes de la tutelle Assomption France, les travaux d'entretien, les investissements et les achats de matériels.

De plus, elle inclut certaines activités ponctuelles se déroulant en cours d'année et pour lesquelles il ne sera pas demandé de participation supplémentaire. Elle comporte :

- o **Contribution fixe :**

Le montant de la contribution pour l'école Maternelle et Primaire est fixé à **920 € par an et par enfant**.

En cas de séparation ou de divorce, il conviendra d'indiquer la part payée par chacun des parents sur l'annexe au règlement financier et joindre l'extrait de jugement ou la convention parentale indiquant les modalités de répartition des frais de scolarité et les avis d'imposition 2024 de chacun des parents. Sans jugement explicite et à défaut d'accord entre les parents, la scolarité sera facturée par moitié entre les parents.

Pour les familles ayant au moins deux enfants dans l'ensemble scolaire une réduction sur la contribution vous sera accordée :

- 10% pour deux enfants ;
- 15% pour trois enfants
- 25% pour quatre enfants et plus.

2. COTISATION A.P.E.L. (facultative)

L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe à l'animation et à la vie de l'établissement (ABI Majuscules, portes ouvertes, kermesse...) et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ».

Cette cotisation est facultative et appelée une fois par famille : **si vous ne souhaitez pas la verser, vous devez envoyer un mail à l'adresse economat.famille@assomption-bordeaux.com**

- o Cotisation A.P.E.L. : **25 € par an et par famille.**

3. STATUT SCOLAIRE

Dès l'école maternelle ou primaire, il est possible d'être demi-pensionnaire ou externe. Une carte de restauration nominative correspond à un porte-monnaie électronique débité à chaque passage de l'enfant. Cette carte est gratuite, elle est conservée au sein de l'école par Madame Muriel FOURNIER qui se charge de valider les repas pris chaque jour. Cette carte doit être approvisionnée d'avance si votre enfant n'est pas demi-pensionnaire ou qu'il déjeune en-dehors des jours définis de demi-pension.

Les repas sont préparés et cuisinés sur place, par deux cuisiniers de la société Scolarest. Dès 11h30, les enfants sont servis à table ; à partir du CP, ils se servent au plateau.

- o **Demi-pension : Forfait selon le nombre de jours de demi-pension**

La demi-pension comprend des **jours fixes** de déjeuner par semaine scolaire. Cet abonnement **forfaitaire annuel** intègre la déduction des jours fériés, des possibles sorties ou participations à des voyages. Chaque repas pris en-dehors des jours de demi-pension prévus doit être crédité sur la carte avant consommation. Dans le cas d'une absence pour maladie dépassant 10 jours consécutifs et sur justificatif médical, un avoir de la demi-pension pourra être demandé à l'économat.

DP 2 jours : 475 €

DP 3 jours : 710 €

DP 4 jours : 950 €

- **Externat : 7,50 € par repas.**

Les externes doivent approvisionner leur compte en déposant leur règlement dans la boîte aux lettres prévue à cet effet ou paiement en ligne par carte bleue sur votre espace Ecole Directe. Le cas échéant les familles seront facturées des repas consommés.

Approvisionnement pour 10 repas = 75 €

Approvisionnement pour 20 repas = 150 €

- **Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire : Forfait annuel de 180 €** pour couvrir la surveillance et le temps de repas, l'entretien des locaux et du matériel. Réservé aux élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé pour des raisons de santé, le PAI doit être validé par un médecin et le chef d'établissement.

Tout changement de régime (demi-pensionnaire/externe) se fera par mail adressé à Madame C. DUBLANC. Le changement de régime ne se fait qu'en début du mois suivant la demande.

4. SECTION INTERNATIONALE (*facultative*)

La section internationale permet l'enseignement de 2h heures d'anglais par semaine en PS/MS, de 3 heures d'anglais par semaine en GS/CP ou de 4 heures du CE1 au CM2, par des professeurs anglophones de naissance.

- Section Internationale Classe de PS/MS : **300 € par an et par enfant**
- Section Internationale Classe du GS à CP : **360 € par an et par enfant**
- Section Internationale Classe CE à CM : **470 € par an et par enfant**

Les **fichiers d'activités** seront facturés **60 € par an et par enfant**.

5. ETUDE & GARDERIE

Les enfants de l'école maternelle peuvent intégrer la garderie de 17h à 18h45.

Les enfants de l'école primaire peuvent être en étude de 17h à 18h puis en garderie de 18h à 18h45.

L'étude et la garderie fonctionnent 4 jours par semaine : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- Forfait jusqu'à 18h (si dépassement forfait exceptionnel de 8 € appliqué en sus) : **300 € par an et par enfant**
- Forfait jusqu'à 18h45 : **430 € par an et par enfant**
- Garderie ou Etude exceptionnelle jusqu'à 18h45 : **8 € par étude et par enfant**

6. ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES

Des activités sportives ou culturelles sont proposées aux écoliers dès le début d'année scolaire sur le temps du midi ou à partir de 17 h 00.

Les règlements se font par chèque à la rentrée, en fonction des ateliers choisis.

Sur le temps du midi		A partir de 17h	
Chorale anglaise (GS au CM2) <i>Vendredi 11h30/12h30 (GS à CE1 + bilingues)</i> <i>Vendredi 12h30/13h30 (CM1 à CM2 + bilingues)</i>	130 €	Arts plastiques (MS au CM2) <i>Jeudi et vendredi 17h à 18h30</i>	175 €
Gymnastique (CP au CM2) <i>Mardi et jeudi 12h30-13h30</i>	150 €		
Jeux de raquettes - tennis de table et badminton (CP au CM2) <i>Lundi 12h30 à 13h30</i>	150€	Echecs (CP au CM2) <i>Lundi de 17h à 18h</i>	150 €
Expression corporelle et danse Flamenca (CP au CM2) <i>Lundi : 11h30/12h15 : CE2 à CM2</i> <i>Lundi 12h30/13h15 : CP-CE1</i>	190 €	Multisports (MS au CM2) <i>Mardi de 17h à 18h15 (MS et GS)</i> <i>Jeudi de 17h à 18h30 (CE2 à CM2)</i> <i>Vendredi de 17h à 18h30 (CP à CE2)</i>	170 €
Yoga en anglais (CP au CM2) – jeudi <i>1^{er} trimestre =</i> <i>Seconde période =</i>	80 € 120 €	Initiation au hockey sur gazon (CE1 à CM2) <i>Lundi de 17h à 18h</i>	150 €
Initiation langue espagnole lundi et jeudi (CE1 à CM2) <i>Lundi et jeudi (12h-13h) : 2 h préconisées pour apprentissage et jeux langagiers</i>	1h = 130 € 2h = 210 €	Atelier Architecture (CE1 à CM2) <i>Septembre à décembre :</i> <i>Janvier à juin :</i> <i>Toute l'année :</i>	80 € 120 € 190 €
Echecs (CP au CM2) <i>Jeudi 12h30/13h30</i>	150 €		
Atelier philo (CE1 à CM2) <i>Vendredi : 12h/12h45 : CE1 à CE2</i> <i>Vendredi : 12h45/13h30 : CM1-CM2</i>	200 €		
Expression scénique (CP au CM2) <i>Vendredi 12h30/13h30</i>	150 €		
English club du CP au CM2 (jeux de rôles, créations de podcasts, ateliers ludiques, storytelling, discussions...) <i>Mardi de 12h30 à 13h30 (CP/CE1)</i>		<i>Mardi de 17h à 18h (CE2 à CM2)</i>	150 €

7. ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les élèves sont couverts par une assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement. Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessure, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou en activités extrascolaires.

Cette assurance est obligatoire et incluse dans la contribution.

8. MODALITES FINANCIERES

La facture est annuelle. Par mesure de simplicité, nous vous recommandons d'opter pour le prélèvement automatique, sur 9 mois. Les prélèvements se font du mois d'octobre à juin, le 5 de chaque mois.

Les demandes de règlement par prélèvement sont reconduites automatiquement d'une année sur l'autre. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront réclamés au payeur.

Il reste toutefois possible de régler annuellement en début d'année ou chaque trimestre par chèques en fonction de l'échéancier indiqué sur la facture annuelle.

Les arrhes versées au moment de l'inscription ou de la réinscription sont déduites de la facture annuelle.

En cas d'impayé, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

Les familles rencontrant des difficultés financières momentanées peuvent demander une aide financée par un fonds de solidarité pour examiner des possibilités d'arrangement ou de réductions de la contribution familiale. Les demandes sont à formuler par écrit et nécessitent la constitution d'un dossier avec justificatifs auprès de Madame C. DUBLANC.

Les aides attribuées ne sont pas reconduites sur l'année suivante, il faut faire une demande d'aide chaque année.